

EN LYCÉE TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 2 AVRIL !



lille.snes.edu
www.facebook.com/snesdelille

- ➔ Pour l'abandon du lycée Blanquer, étroitement lié au mécanisme de sélection précoce qui est au coeur du "Choc des savoirs" !
Pour l'abandon de Parcoursup, machine de tri social !

NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES, NI AU COLLÈGE, NI AU LYCÉE

- ➔ **Pour un choc des salaires** : pour une revalorisation immédiate sans contreparties et l'abandon du Pacte. Le Snes-FSU exige que les montants alloués soient affectés à la revalorisation indiciaire de toutes et tous.
- ➔ **Pour un choc des moyens** : le financement du choc des savoirs se fait en partie au détriment des lycées, dégradant encore plus les conditions d'enseignement et d'apprentissage (perte de dédoublement, classes surchargées, enseignements menacés).
- ➔ **Pour l'allègement et/ou l'aménagement des programmes en urgence** : le report des épreuves en juin ne s'est pas accompagné d'un assouplissement des programmes devenus infaisables.
- ➔ **Pour une remise à plat du grand oral** : épreuve sans aucun temps dédié, de préparation et impensable avec des programmes alourdis
- ➔ **Pour une amélioration des conditions de correction** et un allongement des délais des épreuves écrites de spécialités : **la fin d'année est intenable !**
- ➔ **Pour la suppression du contrôle continu** : pression permanente, dégradation de la relation pédagogique.
- ➔ **Pour la suppression des plans locaux d'évaluation** qui restreignent la liberté pédagogique et visent à la standardisation des pratiques
- ➔ **Pour la reconstitution du groupe-classe** afin de rétablir un collectif de travail et un véritable suivi des élèves
- ➔ **Pour la suppression du SNU** : dispositif d'embrigadement et simulacre paramilitaire, qui veut disqualifier l'école et ce qu'on y fait
Pour la suppression des stages de seconde dont l'accès est inégalitaire, et qui veulent installer l'idée que l'entreprise peut former la jeunesse

**pour l'abandon des mesures
« choc des savoirs ».**

**pour exiger une revalorisation
salariale sans contreparties.**

pour des moyens pour l'École publique